



Syndicat Mixte d'Aménagement de  
l'Arve et de ses Affluents  
300 Chemin des Prés Moulin  
74800 ST PIERRE EN FAUCIGNY  
Tél. : 04.50.25.60.14.

Compte-rendu affiché

du .....

au .....

Le Président du SM3A,  
Bruno FOREL

## COMITE SYNDICAL du 8 MARS 2017

### Compte-rendu d'affichage

L'an deux mil dix-sept, le huit mars à dix-neuf heures, le Comité Syndical, dûment convoqué le 2 mars 2017, s'est réuni dans la salle communale de Boège sous la présidence de Monsieur FOREL, Président.

**Délégués présents:** Moëgne C, Rosnoblet P, Desailoud M, Bouchard P, laurat Y, Zobel JP, Forel B, Toletti D, Ciclet JF, Cochard JL, Brantus M, Gros L, Margolliet S, Roseren JP, Burnet G, Bourse JM, Jacquet E, Pernat G, Conus JL, Burgniard R, Soulat JL, Mermin JP, Chuard M, Sarreboubee C, Scherrer F, Salamon G, Bosson JF, Hugard C, Ronchini R, Laperrousz M, Pelloux J, Sauthier G, Forestier R (à partir de la délibération N°4), Milesi G (Présent jusqu'à la délibération N° 14 inclus, absent à partir de la délibération N°15), Drevon P (à partir de la délibération N°5), Mivel JL (à partir de la délibération N°5), Mauris-Demourioux B (à partir de la délibération N°4).

**Délégués ayant donné pouvoir:** Grandjacques C a donné pouvoir à Desailoud M, Bougault-Grosset C a donné pouvoir à Drevon P (à partir de la délibération N°5), Pouchot R a donné pouvoir à Ronchini R, Perrillat-Amédé A a donné pouvoir à Forel B, Savoini S a donné pouvoir à Ciclet JF, Revenaz S a donné pouvoir à Jacquet E, Catala G a donné pouvoir à Hugard C, Valli S a donné pouvoir à Chuard M, Hervé L a donné pouvoir à Mivel JL (à partir de la délibération N° 5).

**Délégués titulaires excusés:** Collini G, Anthoine D, Gaillard M, Bufflier D, Maure S, Paquet X, Burnet JC, Freymann D, Bouvet S, Grandcollot JJ, Chaffard C, Meynet-Cordonnier M, Berthier Y, Allard A, Briffaz JF, Noël S, Catasso N, Moriaud O,

Ouverture de Séance à 19h15.

Mme Scherrer est désignée Secrétaire de séance.

#### INSTITUTION ET VIE POLITIQUE

##### **D2017-02-01. Délégations de fonctions - PORTÉ À CONNAISSANCE DES DÉCISIONS DU PRÉSIDENT N° 2017-D-019 à N° 2017-D-033**

**Le comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

**Article 1 :** Prend connaissance des décisions du Président n° 2017-D-019 à n°2017-D-033

##### **D2017-02-02. Fonctionnement des Assemblées - APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ SYNDICAL DU 2 FEVRIER 2017**

**Le comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

**Article 1 :** Approuve le Procès-Verbal du Comité syndical du 2 février 2017.

#### FONCTION PUBLIQUE

##### **D2017-02-03. Personnels titulaires et stagiaires - MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS - EMPLOI PERMANENT**

**Le comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

**Article 1 :** Accepte la modification du tableau des effectifs par le remplacement d'un poste de technicien par un poste de technicien principal de deuxième classe à temps complet ;

**Article 2 :** Autorise le Président à signer tout document afférent.

**D2017-02-04. Mutualisation de services - CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DE SERVICES TECHNIQUES ET ADMINISTRATIF DU SM3A AUPRES DU SIFOR – ANNEE 2017**

**Le comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

**Article 1 :** Approuve la mutualisation de services par mise à disposition de services du SM3A auprès du SIFOR pour la période 2017 transitoire en vue de la fusion des deux syndicats ; Cette mise à disposition concerne les services :

- direction générale
- Administration générale
- Pôle milieux

**Article 2 :** Autorise Monsieur le Président à signer la convention de mutualisation, fixant notamment les modalités de remboursement des services mis à disposition, à due proportion des sommes engagées des postes environnés, déductions faites des subventions reçues, et dans la limite de 62 500€ ;

**Article 3 :** Inscrit ces montants en recette du Budget Primitif 2017 du SM3A.

**DOMAINE ET PATRIMOINE**

**D2017-02-05. CONTRAT DE RIVIÈRE GIFFRE ET RISSE - OPÉRATION B-4.1.6 - ETUDIER ET AMÉNAGER LES SEUILS EXISTANTS DANS LA TRAVERSÉE DE TANINGES SUR LE FORON DE TANINGES POUR LES RENDRE FRANCHISSABLES – VALIDATION DU PROGRAMME DE TRAVAUX (COÛT PRÉVISIONNEL DÉFINITIF DES TRAVAUX) ET ENGAGEMENT DES DOSSIERS RÉGLEMENTAIRES**

**Le comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

**Article 1 :** Approuve le programme de travaux qui consiste à supprimer les trois seuils du Foron de Taninges, identifiés dans la fiche action B-4.1.6. du contrat de rivière, et les remplacer par des ouvrages de type rampe rugueuse en enrochements dans le fond de lit afin de les rendre franchissables pour les espèces piscicoles et pour le transit sédimentaire et de conforter les fondations des protections de berges en phase chantier ;

**Article 2 :** Approuve le coût prévisionnel définitif des travaux issu de la phase PRO pour un montant de 852 357 €HT ;

**Article 3 :** Autorise l'engagement des différentes procédures réglementaires pour la réalisation des travaux ;

**Article 4 :** Autorise le Président ou son représentant à signer toutes pièces de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération ;

**D2017-02-06. Marchés publics - CONTRAT DE RIVIERE GIFFRE - RISSE - ACTION B-4.1.6. - MARCHE 2012-MO-03 RELATIF A LA MISSION DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR L'AMENAGEMENT DES SEUILS TRANSVERSAUX SUR LE FORON DE TANINGES – LOT N°1 - AVENANT N°1**

**Le comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

**Article 1 :** Accepte l'avenant n°1 au marché de maîtrise d'œuvre 2012-MO-03 d'un montant de 11'550 €HT soit 13 860 €TTC et portant le forfait de rémunération de la maîtrise d'œuvre à un montant de 66 520 €HT soit 79 824,00 €TTC, entraînant un écart de 21% par rapport au montant du marché initial ;

**Article 2 :** Autorise le Président ou son représentant à signer toutes pièces de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

**FINANCES LOCALES**

**D2017-02-07. Subventions - CONTRAT DE RIVIERE GIFFRE ET RISSE - OPERATION B-4.1.6 : ETUDIER ET AMENAGER LES SEUILS EXISTANTS DANS LA TRAVERSEE DE TANINGES SUR LE FORON DE TANINGES POUR LES RENDRE FRANCHISSABLES – DEMANDE DE SUBVENTION POUR LE FINANCEMENT DE LA MAITRISE D'ŒUVRE ET DES TRAVAUX**

**Le comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

**Article 1 :** Approuve le plan de financement mentionné ci-dessous ;

Contrat de Rivière Giffre Fiche Action B-4.1.6 Montant (€HT)		Agence de l'eau		Région Auvergne Rhône Alpes		Maître d'ouvrage	
		%	Montant	%	Montant	%	Montant
Etudes préalables et maîtrise d'œuvre conception (phase 1)	25 000 €	50	12 500 € <sup>1</sup>	20	5 000 € <sup>1</sup>	30	7 500 €
Etudes préalables et maîtrise d'œuvre conception (phase 2)	27 000 €	60	16 200€	20	5 400 € <sup>1</sup>	20	5 400€
Maîtrise d'œuvre exécution	27 000 €	80	21 600 €	-	-	20	5 400 €
Travaux (+2% divers et imprévus)	876 000 €	80	700 800 €	-	-	20	175 200 €
<b>TOTAL (€HT)</b>	<b>955 000 €</b>		<b>751 100 €</b>		<b>10 400,00 €</b>		<b>193 500 €</b>

<sup>1</sup> déjà attribuée précédemment

**Article 2 :** Autorise le président à solliciter les financeurs, notamment l'Agence de l'eau ;

**Article 3 :** Inscrit ces éléments au budget primitif 2017 du SM3A ;

**Article 4 :** Autorise le Président ou son représentant à signer toutes pièces de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

**D2017-02-08. Subventions - ELABORATION D'UN CONTRAT DE TERRITOIRE ESPACES NATURELS SENSIBLES (CTENS) DES SITES ALLUVIAUX DU BASSIN VERSANT DE L'ARVE - Demande de subvention pour un poste de chargé de mission référent biodiversité**

**Le comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

**Article 1 :** Approuve le plan de financement prévisionnel suivant :

TOTAL Pour l'ensemble des cours d'eau		CD 74		Maître d'ouvrage	
		%	Montant	%	Montant
TOTAL TTC 12 premiers mois	50 040€	80%	40 032€	20%	10 008 €
TOTAL TTC de 13 à 24 mois	50 040€	60%	30 024€	40%	20 016€
TOTAL TTC de 25 à 36 mois	50 040€	40%	20 016€	60%	30 024€
TOTAL 3 ans	150 120€	60%	90 072€	40%	60 048€

**Article 2 :** Autorise le président à solliciter les partenaires financeurs, notamment le conseil départemental de la Haute-Savoie ;

**Article 3 :** Inscrit ces éléments au budget prévisionnel 2017 du SM3A ;

**Article 4 :** Autorise le Président ou son représentant à signer toutes pièces de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération ;

**D2017-02-09. Subventions - ELABORATION D'UN CONTRAT DE TERRITOIRE ESPACES NATURELS SENSIBLES (CTENS) DES SITES ALLUVIAUX DU BASSIN VERSANT DE L'ARVE - Demande de subvention pour le financement d'inventaires complémentaires sur des affluents de l'Arve portant contribution 2017 2018 à l'étude préalable**

**Le comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

**Article 1 :** Approuver le plan de financement ci-dessous (estimatif avant consultation) ;

TOTAL Pour l'ensemble des cours d'eau		CD 74		Maître d'ouvrage	
		%	Montant	%	Montant
TOTAL	206	80%	164	20%	41 200 €
TTC	000€		800€		

**Article 2 :** Autorise le Président à solliciter les financeurs, notamment le conseil départemental de la Haute-Savoie ;

**Article 3 :** Inscrit ces éléments au budget primitif 2017 du SM3A ;

**Article 4 :** Autorise le Président ou son représentant à signer toutes pièces de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération ;

**D2017-02-010. CONTRAT DE RIVIÈRE ARLY DORON CHAISE 2012-2016 - Convention de moyens pour la mise en œuvre des actions du Contrat localisées sur les communes de la CCPMB : Megève et Praz sur Arly - Année 2017**

**Le comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

**Article 1 :** Approuve la convention de moyens pour la mise en œuvre des actions du Contrat de Rivière Arly Doron Chaise localisées sur les communes de la CCPMB : Megève et Praz sur Arly - Année 2017 dont l'enveloppe prévisionnelle s'établit, pour 2017 à 212 468 €, avec un reste à charge estimatif de 71 293.60€ qui sera sollicité à remboursement auprès de la CCPMB :

Action	Dépenses 2017*	Ressources :	Recettes 2017 subv HT	Reste à charge CCPMB (remboursement au SM3A)
B1-101	36 000 € TTC	EAURMC, ... CD74, AURA	24 000 € HT	12 000€ *
B1-201	30 000 € TTC	EAURMC, ... CD74, AURA	20 000 € HT	10 000 € *
B1-302 (3/4 sites retenus à lister par CCPMB)	120 000 € TTC	EAURMC, ... CD74, AURA	80 000 € HT	40 000 € *
B1-402	21 468 € TTC	EAURMC,... CD74, AURA	17 174.40 € TTCT	4 293.60 €
B1-403	rattaché à B1 402	EAURMC,		
Frais de RH	5 000€			5 000
<b>Total</b>	<b>212 468 €</b>	<b>Total</b>	<b>141 174.40 €</b>	<b>71 293.60€</b>

\*TVA récupérable par CCPMB, maître d'ouvrage pour les opérations d'investissement

**Article 2 :** Autorise le Président à signer la convention de moyen pour la mise en œuvre des actions du Contrat de Rivière de l'Arly sur les 2 communes de la CCPMB pour l'année 2017, ainsi que tout avenant dans la limite de 25 % du montant initial ;

**Article 3 :** Inscrit ces montants en dépense et recette au Budget Prévisionnel 2017 du SM3A

**Article 4 :** Charge le Président à solliciter toute demande de subvention relative à ces actions ;

**D2017-02-011. Décisions budgétaires – REVISION ET CREATIONS DES AUTORISATIONS DE PROGRAMMES ET DES CREDITS DE PAIEMENT (AP/CP) : APCP 2016-01, APCP 2017-01, APCP 2017-02**

**Le comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

**Article 1 :** Révise les crédits de paiements de l'autorisation de programmes APCP 2016-01 « Rénovation du siège social » sans modifier le montant total de l'autorisation de programmes, comme exposé ci-dessous :

APCP 2016-01 Rénovation siège social					
Libellé de l'opération	Chapitre budgétaire	Année(s) antérieur(s)	Crédits de paiements prévisionnels 2017	Crédits de paiements prévisionnels 2018	TOTAL
Rénovation siège social	Chapitre 23 (travaux)		1 085 000,00 €	155 000,00 €	1 240 000,00 €
	chapitre 21 (Mobilier)			73 920,00 €	73 920,00 €
	<b>TOTAL de l'APCP 2016-01</b>		<b>1 085 000,00 €</b>	<b>228 920,00 €</b>	<b>1 313 920,00 €</b>

**Article 2 :** *Crée une autorisation de programme APCP 2017-01 « travaux sur la digue de la Valentine , digue du Giffre et sur le Foron de Taninges » ainsi que la répartition des crédits de paiements ci-dessous :*

APCP 2017-01 Travaux seuil FORON DE TANINGES, Diques du Giffre à Verchaix et de la Valentine				
Libellé de l'opération	Chapitre budgétaire	Crédits de paiements prévisionnels 2017	Crédits de paiements prévisionnels 2018	TOTAL
Travaux Aménagement seuil foron de TANINGES (B.4.1.6 Contrat rivière)	Chapitre 23 (travaux)	511 000,00 €	510 000,00 €	1 021 000,00 €
Travaux DIGUE DU GIFFRE A VERCHAIX (PAPI ARVE 7A07)	Chapitre 23 (travaux)	620 208,00 €	155 052,00 €	775 260,00 €
Travaux DIGUE DE LA VALENTINE A VERCHAIX	Chapitre 23 (travaux)	430 992,00 €	107 748,00 €	538 740,00 €
<b>TOTAL DE L'APCP 2017-01</b>		<b>1 562 200,00 €</b>	<b>772 800,00 €</b>	<b>2 335 000,00 €</b>

**Article 3 :** *Crée une autorisation de programme APCP 2017-02 « travaux sécurisation du torrent d'Armançette » ainsi que la répartition des crédits de paiements ci-dessous :*

APCP 2017-02 Travaux sécurisation du torrent d'Armançette					
Libellé de l'opération	Chapitre budgétaire	Crédits de paiements prévisionnels 2017	Crédits de paiements prévisionnels 2018	Crédits de paiements prévisionnels 2019	TOTAL
Travaux sécurisation du torrent d'Armançette	Chapitre 23 (travaux)	400 000,00 €	1 000 000,00 €	2 100 000,00 €	3 500 000,00 €

**Article 4 :** *Autorise les reports de crédits de paiement sur l'année N+1 automatiquement; toute autre modification du tableau présenté devra donner lieu à délibération du Comité Syndical.*

**Article 5 :** *Sollicite l'inscription des crédits de paiement des autorisations de programmes au budget primitif 2017 et des années ultérieures ;*

**Article 6 :** *Autorise le Président ou son représentant légal à signer tout doucement afférent.*

## **D2017-02-012. Décisions budgétaires - REPRISE ANTICIPEE DES RESULTATS 2016 ET AFFECTATION PROVISoire DES RESULTATS.**

**Le comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

**Article 1 :** *Reprend de manière anticipée les résultats constatés au terme de l'exercice 2016 et attestés par le comptable public comme précisé ci-dessous :*

- Les restes à réaliser d'investissement 2016 pour 2 338 728.70€ en recettes et 2 866 909.48€ en dépenses.
- Le résultat cumulé d'investissement en déficit (D001) pour 1 537 371.91€.
- Une fraction du résultat de fonctionnement à l'article 1068 (excédents de fonctionnement capitalisés) pour 2 068 000,00 €.
- Le solde du résultat de fonctionnement en excédent de fonctionnement reporté (R002) pour 814 231,99€.

**D2017-02-013. Décisions budgétaires – BUDGET PRIMITIF 2017**

Le comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

**Article 1 :** Approuve par chapitres le budget primitif 2017 qui s'équilibre en recettes et en dépenses suite à la reprise anticipée des résultats, à : 9 133 544,76 € en fonctionnement et à 14 434 862,33 € en investissement comme présenté ci-dessous :

## FONCTIONNEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
	CREDITS DE FONCTIONNEMENT PROPOSES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	9 133 544,76	8 319 312,77
	+	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER ( R.A.R) de L'EXERCICE PRECEDENT (3)		
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit)	(si excédent) 814 231,99
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (4)	9 133 544,76	9 133 544,76

## INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
	CREDITS D'INVESTISSEMENT PROPOSES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1) (y compris le compte 1068)	10 030 580,94	12 096 133,63
	+	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER ( R.A.R) de L'EXERCICE PRECEDENT (3)	2 866 909,48	2 338 728,70
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 1 537 371,91	(si solde positif)
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (4)	14 434 862,33	14 434 862,33
TOTAL			
	TOTAL DU BUDGET (4)	23 568 407,09	23 568 407,09

**D2017-02-014. Contributions budgétaires – CONTRIBUTIONS 2017 DES STRUCTURES MEMBRES AU BUDGET PRINCIPAL DU SM3A**

Le comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

**Article 1 :** Fixe la participation financière des membres au budget 2017 du tronc commun de compétences du SM3A suivante :

Annemasse Agglo	914 160€
CC4R	323 664€
SRB (en représentation de CCAS et Contamine sur Arve)	340 240€
2CCAM	849 904€
SIVM Haut Giffre (en représentation de CCMG et Gets)	385 856€
CCPMB	778 097€
CCPR	438 672€
CCVCMB	417 120€
CCVV	143 808€
CCFG (sans Contamine sur Arve)	412 736€
Entremont	13 472€
Grand Bornand	103 536€
Saint Jean de Sixt	7 088€
<b>TOTAL</b>	<b>5 128 353€</b>

**Article 2 :** **Autorise** le Président à exécuter et signer tout document relatif à la mise ne œuvre de cette participation des membres au syndicat ;

**Article 3 :** **Autorise** le président à conventionner avec les EPCI du périmètre du SM3A pour ce qui relève de leurs participations aux compétences optionnelles.

## DOMAINE ET PATRIMOINE

### **D2017-02-015. P.A.P.I. ARVE - ACTION PAPI 6B-02 - OUVERTURE DE L'ENQUÊTE PRÉALABLE À LA DÉCLARATION D'UTILITÉ PUBLIQUE (DUP) ET ENQUETE PARCELLAIRE CONJOINTE DANS LE CADRE DE L'OPÉRATION DE SÉCURISATION DU NANT D'ARMANCETTE - ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION D2017-01-015**

**Le comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

**Article 1 :** **Approuve** le contenu du dossier de Déclaration d'Utilité Publique (DUP) et d'Enquête Parcellaire (EP) conjointe « Travaux de sécurisation du Nant d'Armancette » dans leur version applicable à la date du 28 mars 2017 ;

**Article 2 :** **Approuve** la demande d'ouverture, auprès de Monsieur le Préfet de la Haute-Savoie, de l'enquête préalable à la Déclaration d'Utilité Publique (DUP) « Travaux de sécurisation du Nant d'Armancette » et d'enquête parcellaire conjointe dont l'emprise est exposée sur le plan en annexe 1 ;

**Article 3 :** **Approuve** la réalisation d'une l'Enquête Parcellaire (EP) à l'échelle des parcelles portant sur une surface totale incluse dans l'emprise du projet de 50 202m<sup>2</sup> situées au sein de l'emprise de la Déclaration d'Utilité Publique (DUP), suivantes : F 180, F 185, C 310, C 311, B 793, B 805, B 806, B 807, B 808, B 811, B 812, B 818, B 819, B 820, B 824, B 825, B 828, B 831, B 847, B 852, B 853, B 857, B 867, B 868, B 909, B 1149, B 1178, B 1734, B 2222, B 2230, B 2232, B 2234, B 2314, B 2316, B 2318, B 2680, F 183, F 184, C 232, C 233, C 235, C 236, C 255, C 257, C 258, C 259, C 260, C 262, C 263, C 264, C 265, C 267, C 268, C 270, C 271, C 307, C 308, C 309, C 316, C 317, B 792, B 804, B 809, B 810, B 813, B 814, B 815, B 816, B 817, B 821, B 822, B 823, B 826, ; B 827, B 848, B 849, B 854, B 855, B 856, B 860, B 861, B 863, B 864, B 865, B 866, B 872, C 1051, C 1054, B 1148,k C 1168, B 1218, C 1368, C 1381, C 1580, C 1582, C 1618, C 1619, C 1620, C 1621, C 1630, C 1694, C 1695, C 1699, B 1735, B 2220, B 2315, B 2317, B 2449, B 2679, B 2681, C 1837.;

**Article 4 :** **Autorise** le Président à procéder au dépôt, à l'attention de Monsieur le Préfet de la Haute-Savoie, et à compter du 28 mars 2017 du dossier de Déclaration d'Utilité Publique (DUP) « Travaux de

sécurisation du Nant d'Armancette » comprenant l'Enquête Parcelaire (EP), pour instruction par les services de Monsieur le Préfet de la Haute-Savoie ;

**Article 5 :** Autorise le Président à apporter toutes les précisions et/ou modifications utiles durant l'instruction du dossier, conformément aux éventuelles remarques de Monsieur le Préfet de la Haute-Savoie ;

**Article 6 :** Approuve le principe de poursuivre l'acquisition des terrains nécessaires à la réalisation de cette opération, soit à l'amiable, soit par voie d'expropriation, et d'autoriser le président à signer les actes attachés aux procédures foncières ;

**Article 7 :** Inscrit au budget primitif 2017 les montants nécessaires pour réaliser les opérations d'enquête publique et de maîtrise foncière.

**Article 8 :** Autorise le Président ou son représentant à signer tout document afférent ;

**Article 9 :** Cette délibération **annule et remplace** la délibération D2017-01-015.

**Annexe 1 : Périmètres de la DUP et de la DIG associés au projet**







***D2017-02-016. P.A.P.I. ARVE - ACTION 6B02 - AUTORISATION UNIQUE LOI SUR L'EAU - DEMANDE D'OUVERTURE DE L'ENQUÊTE PRÉALABLE À LA DÉCLARATION D'INTERÊT GÉNÉRAL DE L'OPÉRATION DE SÉCURISATION DU NANT D'ARMANCETTE***

**Le comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

**Article 1 :** Approuve la demande d'ouverture, auprès de Monsieur le Préfet de la Haute-Savoie, de l'enquête préalable à la Déclaration d'Intérêt Général (DIG) « Travaux de sécurisation du Nant d'Armancette » dont l'emprise est exposée sur le plan en annexe 1 ;

**Article 2 :** Autorise le Président ou son représentant à signer tout document afférent ;

**Annexe 1 : Périmètres de la DIG associés au projet**



## COMMANDE PUBLIQUE

**D2017-02-017. Marchés publics - AVENANT N°5 AU MARCHÉ 2015-PI-01 CONCERNANT LA CARACTERISATION DE L'IMPACT DU SITE HISTORIQUEMENT POLLUE DE LA DECHARGE SUR L'OVERAN**

**Le comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

**Article 1 :** *Accepte l'avenant n°5 au marché 2015-PI-01 d'un montant maximum de 2820 € HT.*

**Article 2 :** *Inscrit ces éléments au Budget du SM3A.*

**Article 3 :** *Autorise le Président à signer tous les documents relatifs à cet avenant.*

**Article 4 :** *Autorise le Président à effectuer toutes les démarches liées aux demandes de subventions complémentaires auprès des financeurs notamment de l'agence de l'eau.*

**POINTS DIVERS**

*En l'absence de questions diverses,*

**Clôture de la séance à 21h00.**

*Le Président,*

*Bruno FOREL*

\*\*\*